



LEÇON

Années scolaire : 1^{re} à 5^e secondaire (7^e à 12^e année)

Au sujet de l'auteur : Matthew Johnson, Directeur de l'éducation, HabiloMédias

Durée : 1 à 2 heures

Cette activité a été développée grâce à la contribution financière du Programme juridique de partenariats et d'innovation du Ministère de la Justice Canada.

Préjugés et crimes dans les médias

Aperçu

Au cours de cette activité, les élèves sont initiés au concept clé selon lequel les médias offrent une représentation de la réalité ; ils sont ensuite amenés à réfléchir sur la façon dont la présentation de crimes dans les nouvelles et les médias de divertissement influence notre perception des membres de groupes distincts. Les élèves sont également initiés au concept des médias en tant que communicateurs de valeurs et de messages (et aux répercussions sociales qui s'en dégagent) et discuteront de la manière dont sont créés les stéréotypes visant certains groupes. Enfin, après la lecture de quelques articles portant sur la pertinence de mentionner la religion d'une personne dans une nouvelle, les élèves créeront un message d'intérêt public exprimant leur opinion.

Objectifs d'apprentissage

Les élèves :

- reconnaîtront comment la représentation du crime dans les médias influence notre attitude face à la diversité ;
- communiqueront une opinion par l'expression artistique ;
- créeront un produit média.

Préparation et documents

Photocopiez le document *Un Simple Policier* sur un transparent.

Photocopiez le document *Quelle devrait être la politique des médias concernant la mention de la religion d'une personne dans leurs reportages ?* composé de cinq articles. Faites suffisamment de copies afin que chaque élève puisse avoir **un** article en main.

Déroulement suggéré

Débutez par la présentation du document *Un Simple Policier*. Demandez à vos élèves :

- Quel est le message du communiqué d'intérêt public ?
- Sur quels stéréotypes et présomptions se base-t-il et comment les déconstruit-il ?
- Le message est-il efficace ?
- Pourquoi oui et pourquoi non ?
- Le message est-il encore pertinent ?
- Pourquoi oui et pourquoi non ?

Les points d'intérêt devant émaner de cette discussion sont que nous préjugeons souvent les gens et que ces présomptions s'appuient généralement sur l'ethnicité, les capacités ou incapacités, la religion, l'orientation sexuelle, etc. Présentez le concept clé selon lequel **les médias sont une représentation de la réalité** et demandez à vos élèves à quelle **représentation de la réalité** répond ce message d'intérêt public (identification des hommes noirs en tant que criminels). Si les élèves ne sont toujours pas convaincus que les stéréotypes continuent à être un problème, vous pouvez leur parler d'une étude menée en 2005 établissant que les Afro-Américains ont fait les manchettes criminelles des bulletins d'informations américains presque deux fois plus souvent, quand, en réalité, ils n'étaient responsables que de 37 pour cent des crimes relatés et de 21 pour cent des rapports d'arrestation (Dixon, Travis L. and Keith B. Maddox. *Skin Tone, Crime News, and Reality Judgments*. Journal of Applied Psychology, 2005).

Dites à vos élèves que les personnes atteintes de maladie mentale sont elles aussi souvent décrites comme violentes et dangereuses (quand, dans les faits, il est plus probable qu'elles soient **victimes** de violence) et demandez-leur des exemples de personnages « déséquilibrés » à la télévision ou au cinéma. Les **médias étant des représentations**, vous pouvez souligner que leurs contenus sont, de ce fait, influencés par les préjugés et les présomptions de leurs créateurs. Demandez à vos élèves comment une surreprésentation des Afro-Américains ou des personnes souffrant de maladie mentale dans les nouvelles criminelles (que nous croyons être une description juste de la réalité) peut influencer les écrivains ou producteurs de films ou de séries télévisées à caractère criminel.

Dites à vos élèves que les **médias communiquent des valeurs et des messages** (même s'il ne s'agit que des présomptions partiales du créateur) et ont, de ce fait, **des répercussions sociales** (puisque notre vision du monde s'appuie en partie sur ce que les médias nous offrent). Demandez à vos élèves de quelle façon les stéréotypes criminels véhiculés dans les médias peuvent modifier notre vision du monde et quel impact ils peuvent avoir sur les membres d'un groupe spécifique et leur perception d'**eux-mêmes**.

Demandez aux élèves comment il est possible qu'on nous amène à percevoir certains groupes comme étant plus criminalisés ou plus violents (dans son livre *Mass Media and Popular Culture*, Barry Duncan utilise l'expression « autrui dangereux » pour décrire notre perception de certains individus). Jusqu'à quel point préjugeons-nous les autres, consciemment ou inconsciemment, comme étant dangereux ? Les élèves peuvent-ils identifier des groupes de personnes qui pourraient être stéréotypés comme étant « dangereux », pas nécessairement violents, mais qui pourraient créer des problèmes ? (*Cette liste pourrait inclure les immigrants, les adolescents, les personnes souffrant de maladie mentale, les motocyclistes, les autochtones, etc.*) D'où nous viennent ces perceptions ? (*Les amis, la famille et les médias jouent tous un rôle important dans l'adoption de ces préjugés.*) Est-il possible de percevoir les membres d'autres groupes sans préjugés ou stéréotypes ?

Distribuez les articles du document *Quelle devrait être la politique des médias concernant la mention de la religion d'une personne dans leurs reportages ?* de façon à ce que chaque élève ait **une** copie de l'un ou l'autre des cinq articles et demandez-leur de répondre aux questions. Reprenez les questions avec toute la classe et comparez les cinq articles :

- Qu'avaient ces articles en commun ?
- Quels étaient les principes clés avancés par chaque auteur pour décider ou non de révéler les convictions religieuses d'une personne dans un article ?
- Les élèves peuvent-ils donner des exemples de nouvelles (particulièrement celles de nature criminelle ou violente) dans lesquelles la croyance religieuse d'une personne a été révélée ou mentionnée de manière implicite ? (L'article du révérend Ray Innen Parchelo en offre un exemple.)
- Croient-ils que la divulgation était justifiée ?
- Peuvent-ils donner des exemples dans lesquels l'ethnicité, les incapacités, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à un groupe autochtone ont été révélés, de manière explicite ou implicite ? Croient-ils que la divulgation était justifiée dans ces cas ?

Demandez à vos élèves leur opinion sur les questions suivantes :

- Dans quelles situations est-il approprié de révéler les croyances religieuses d'une personne dans les nouvelles ?
- Cela pourrait-il engendrer une perception erronée d'une religion dans les médias ?
- Si la religion d'un suspect criminel est mentionnée dans une nouvelle, cela peut-il avoir un impact négatif sur la perception de cette religion ?
- Les réponses diffèrent-elles lorsqu'il est question d'autres formes de diversité (ethnicité, orientation sexuelle, incapacité) ? Pourquoi ?

Évaluation

Demandez aux élèves de créer un message d'intérêt public (affiche, annonce télévisée, message radio) dans lequel ils communiqueront leur position face à la divulgation dans les nouvelles de l'ethnicité, de la religion, de l'orientation sexuelle, de l'incapacité ou de l'appartenance à un groupe autochtone d'une personne.

Activité complémentaire

Au cours du prochain mois, les élèves recueilleront des articles ou des reportages d'actualité criminelle parus dans les journaux, à la télévision, à la radio ou en ligne. En classe, les élèves analyseront les nouvelles et les classeront dans l'une des catégories suivantes :

- Aucune divulgation.
- Divulgation pertinente de la diversité.
- Divulgation non pertinente de la diversité.

Lorsqu'il y a divulgation, ils devront noter :

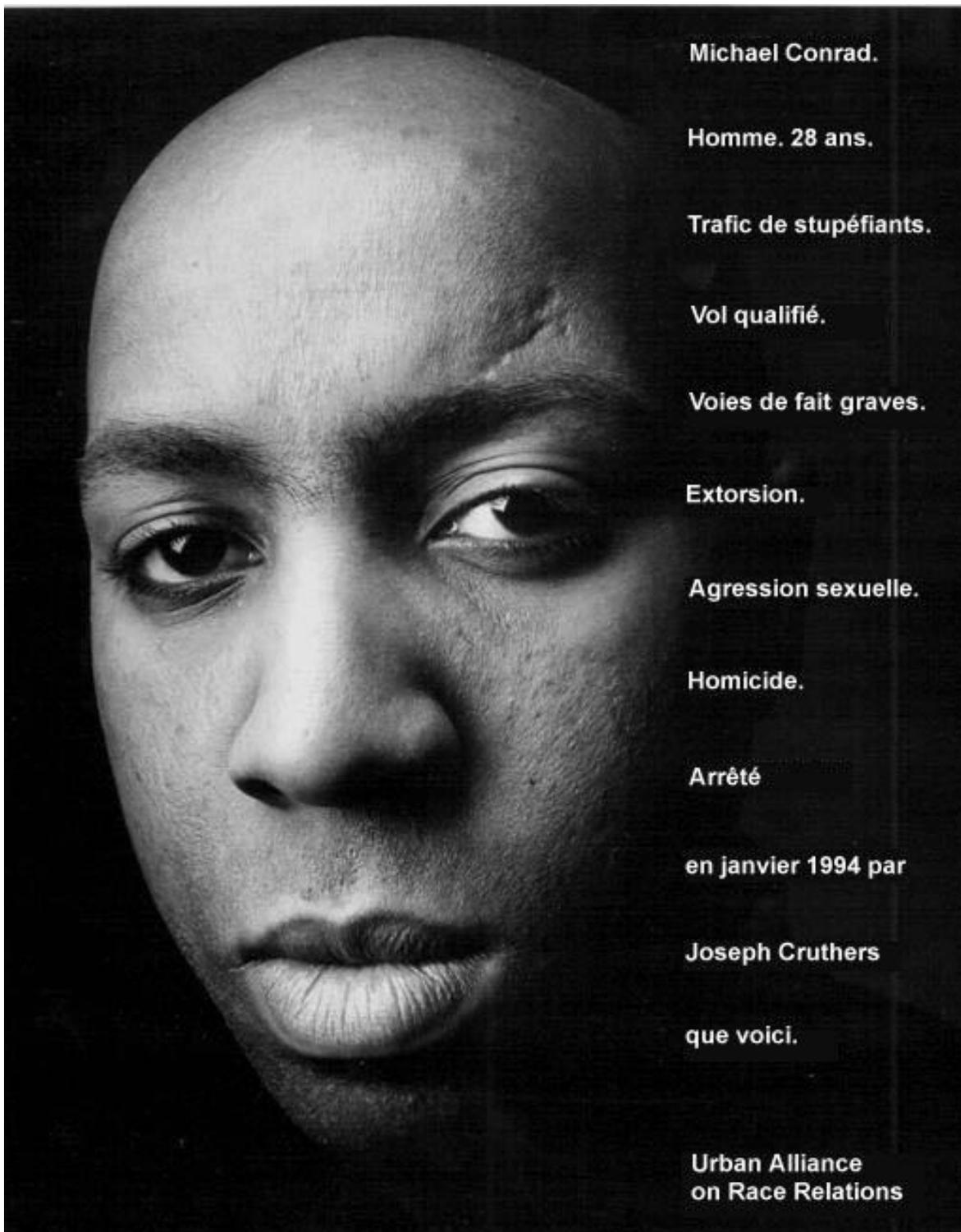
- Les outils et les techniques utilisés pour rapporter cette nouvelle.
- Le ton et la perspective de la nouvelle.
- Son effet sur le lecteur.

À la fin du mois, les élèves comptabiliseront et dévoileront l'ensemble de leurs données.

Une fois les données comptabilisées, les élèves produiront un texte portant sur les problèmes associés à l'identification de la diversité dans les nouvelles criminelles. Ils devront y inclure ce qu'ils ont appris au cours de leurs recherches ainsi qu'une liste des codes déontologiques pouvant être proposée aux journalistes.

Les élèves peuvent également faire parvenir leurs résultats aux magazines et aux journaux ayant fait l'objet de leurs recherches. Pour les articles contenant une identification injustifiée de la diversité, les élèves pourraient également contacter le magazine, le journal ou l'auteur afin d'obtenir une explication ou la justification d'une telle identification.

Un simple policier



Michael Conrad.

Homme. 28 ans.

Trafic de stupéfiants.

Vol qualifié.

Voies de fait graves.

Extorsion.

Agression sexuelle.

Homicide.

Arrêté

en janvier 1994 par

Joseph Cruthers

que voici.

Urban Alliance
on Race Relations

Quelle devrait être la politique des médias concernant la mention de la religion d'une personne dans leurs reportages ?

Le rabbin Reuven Bulka est chef de la congrégation Machzikei Hadas à Ottawa et animateur de l'émission Sunday Night With Rabbi Bulka sur les ondes de 580 CFRA. Ottawa Citizen, 2 janvier 2011. Reproduit avec la permission de l'auteur.

Impartialité et cohérence. Ni plus ni moins.

Je ne suis pas certain que ce soit le rôle des médias de révéler la religion d'une personne chaque fois qu'ils font un reportage sur une question touchant des gens. Où est la limite ? Sommes-nous forcés, chaque fois que nous parlons d'un politicien, de mentionner s'il est croyant ou incroyant ?

Et dans la mesure où on dévoile la religion ou l'absence de religion de quelqu'un, pourquoi ne pas faire de même pour son aliment préféré ou celui qu'il déteste le plus, le nombre de siestes qu'il fait par jour et l'endroit de villégiature qu'il aime le plus fréquenter ?

Il arrive que des croyants fassent des choses dignes de mention dans les médias – positives ou négatives. Par exemple, un leader religieux impliqué dans un scandale recevra, et à juste titre, plus que sa part d'opprobre.

On reste ainsi avec l'impression que la religion était à l'origine du comportement déviant. Même si elle est absurde, cette conclusion est certes suggérée – bien que ce ne soit pas, espérons-le, de façon intentionnelle. En clair, la religion de cette personne n'a pu prévenir son comportement déviant. Et il est presque impossible d'éviter de faire état de sa religion lorsqu'un leader religieux est en cause.

D'autre part, si un leader religieux pose un geste extrêmement louable, il est tout à fait justifié que sa religion entre en ligne de compte. Généralement, les médias agissent correctement dans ce genre de situation, même si un scandale est plus susceptible de faire la nouvelle qu'une bonne action. Mais ce déséquilibre est vrai pour tout le monde et pas seulement pour les leaders religieux. Il vaut davantage la peine de publier « Un homme a mordu un chien. » que « Un chien a mordu un homme. ».

La question devient plus complexe lorsque la personne impliquée n'est pas un leader religieux. Dans les premiers reportages sur les relations extraconjugales de Tiger Woods, il n'était pas question de sa religion. Pourtant, il a lui-même admis qu'une partie de son problème venait du fait qu'il s'en était éloigné. Il n'y a rien à redire sur ces révélations des médias puisque c'est Tiger Woods lui-même qui a ouvert la voie.

Autrement, à moins que le sujet, bon ou mauvais, ne soit lié à la religion, il n'y a aucune raison de parler de la religion. En d'autres mots, peu importe l'information que les médias décident de révéler, celle-ci doit rester impartiale et cohérente : il ne peut y avoir une règle pour les croyants et une autre pour les incroyants.

Questions

1. Dans quels cas l'auteur croit-il qu'il est approprié de mentionner la religion d'une personne dans un reportage ?
2. Quelle règle ou quel principe général l'auteur croit-il le plus important de suivre lorsqu'il s'agit de décider de mentionner ou non la religion de quelqu'un ?
3. Selon l'auteur, pourquoi les médias sont-ils plus susceptibles de publier des reportages négatifs que positifs lorsque la religion d'une personne est révélée ? Croit-il que ça représente un problème ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

Quelle devrait être la politique des médias concernant la mention de la religion d'une personne dans leurs reportages ?

Par Balpreet Singh

Ottawa Citizen, 2 janvier 2011. Reproduit avec la permission de l'auteur.

On ne devrait parler de la religion que si elle est en lien direct avec le reportage. Lorsqu'il est question de minorités religieuses, on devrait faire particulièrement attention à ne pas alimenter les préjugés et les stéréotypes existants ou à en créer de nouveaux.

Bien que les médias canadiens soient habituellement très prudents à cet égard, je m'inquiète parfois de voir la religion étalée au grand jour alors qu'il n'y a aucun rapport avec le reportage. Lorsqu'un crime est commis, notamment, on ne doit mentionner la religion que si elle a joué un rôle dans l'affaire. Il est approprié de parler de culture dans certaines situations, mais c'est la religion qui est finalement abordée alors que ces deux aspects sont souvent très différents. Par exemple, de nombreux Sikhs sont d'origine punjabis, mais les valeurs de la religion sikhe et de la culture punjabis diffèrent à bien des égards.

En tant que Sikh et membre d'un des groupes religieux les plus visibles au Canada, je suis très conscient de la façon dont ma religion est représentée dans les médias. Comme beaucoup de gens entendent pour la première fois parler de la religion sikhe par l'entremise des médias, la couverture qui en est faite peut avoir des conséquences sur la façon dont moi et les autres Sikhs sommes perçus au quotidien.

Établie ici depuis maintenant plus de 100 ans, la communauté sikhe participe activement à la société canadienne. On trouve des Sikhs dans les forces armées, dans les services de police locaux et comme membres élus des trois paliers de gouvernement. Chaque année, partout au pays, les communautés sikhes amassent des millions de dollars pour les hôpitaux canadiens, organisent des collectes d'aliments et de sang pendant les fêtes sikhes. Tous ces beaux gestes posés au sein de la communauté ne font pas souvent l'objet de reportages et, même lorsque c'est le cas, un seul article négatif peut venir assombrir le tout.

Lorsque la religion est en rapport avec un événement, on devrait évidemment en faire mention mais dans son contexte véritable. Les médias doivent demeurer conscients de la façon dont un groupe religieux est présenté et des conséquences que cela peut avoir sur les membres de la communauté.

Questions

1. Dans quels cas l'auteur croit-il qu'il est approprié de mentionner la religion d'une personne dans un reportage ?
2. Quelle règle ou quel principe général l'auteur croit-il le plus important de suivre lorsqu'il s'agit de décider de mentionner ou non la religion de quelqu'un ?
3. Qu'est-ce qui inquiète particulièrement l'auteur face à la façon dont sa religion est représentée dans les nouvelles ?
4. Quelle devrait être la politique des médias concernant la mention de la religion d'une personne dans leurs reportages ?

Quelle devrait être la politique des médias concernant la mention de la religion d'une personne dans leurs reportages ?

Abdul Rashid est membre de la communauté musulmane d'Ottawa, du Dialogue islamo-chrétien et du Capital Region Interfaith Council. Ottawa Citizen, 2 janvier 2011. Reproduit avec la permission de l'auteur.

Une personne peut être identifiée de nombreuses manières : par son nom, son sexe, son origine ethnique, la couleur de sa peau ou sa religion. La politique des médias concernant la mention de la religion d'une personne devrait être la même que celle qui prévaut pour ces autres caractéristiques.

Dans le cas d'un reportage sur une fraude commerciale, il peut être pertinent d'identifier l'entreprise de la personne concernée ou sa fonction au sein de cette entreprise. Au même titre qu'il est totalement inapproprié ici de faire état de la couleur de sa peau ou de son origine ethnique, il devrait en être également de sa religion.

Les médias font parfois des reportages dans lesquels on révèle non seulement la religion de la personne, mais où on établit aussi un lien avec sa communauté religieuse tout entière.

Utilisé délibérément ou par inadvertance, ce procédé est particulièrement méprisable.

Notons également qu'il arrive qu'un parti pris intéressant se manifeste dans les reportages. Ainsi, une personne de confession ou d'origine ethnique particulière fera peut-être les manchettes alors qu'un événement similaire touchant une personne d'une autre religion pourrait être traité comme une nouvelle de routine et relégué plus loin à l'intérieur du journal.

On peut naturellement aborder la foi ou la religion quand c'est pertinent. Le meilleur exemple auquel je puisse penser est la présente chronique publiée depuis 13 ans.

Questions

1. Dans quels cas l'auteur croit-il qu'il est approprié de mentionner la religion d'une personne dans un reportage ?
2. Quelle règle ou quel principe général l'auteur croit-il le plus important de suivre lorsqu'il s'agit de décider de mentionner ou non la religion de quelqu'un ?
3. À quel « parti pris intéressant » l'auteur fait-il référence ?

Quelle devrait être la politique des médias concernant la mention de la religion d'une personne dans leurs reportages ?

Par Père Geoffrey Kerslake.

Ottawa Citizen, 2 janvier 2011. Reproduit avec la permission de l'auteur.

Les médias ont un rôle crucial à jouer dans la défense de la liberté de religion en créant un climat de dialogue franc et de respect mutuel entre les membres des différentes communautés religieuses et ceux qui ont choisi de n'appartenir à aucune religion. La question fondamentale derrière celle-ci est dans quelle mesure les médias rapportent « les faits d'un événement » et dans quelle mesure ils « créent » la nouvelle par l'entremise d'une politique éditoriale sur ce qui « vaut la peine d'être publié » ?

En tant que chrétien, je suis souvent perplexe face à certains événements jugés dignes d'être publiés alors qu'on met de côté d'autres événements en opposition avec le climat politique du moment ; par exemple, pendant des années, les médias ont choisi de ne pas couvrir la marche annuelle pro-vie *March for Life*, et ce, malgré la présence de milliers de manifestants pacifiques de plusieurs communautés chrétiennes et non chrétiennes, rassemblés pour écouter les discours prononcés par les députés des différents partis politiques de la Colline parlementaire avant de marcher calmement dans le centre-ville d'Ottawa.

Dans le document prophétique du concile Vatican II en 1963, *Décret sur les moyens de communication sociale (Inter Mirifica)*, l'Église écrivait : « Les responsabilités extrêmement lourdes que portent (les médias) de nos jours sont des plus évidentes alors qu'ils ont la possibilité d'amener la race humaine à faire le bien ou le mal en l'informant ou en la provoquant » (n. 11).

Les médias portent effectivement une très lourde responsabilité en raison du pouvoir qu'ils ont de rapporter non seulement les faits d'un événement mais aussi de choisir ce qui doit être rapporté et comment le rapporter ; ainsi, ils jouent un rôle qui façonne l'opinion publique. Pour que la liberté de religion continue de s'épanouir, il est impératif de créer un climat de dialogue franc et de respect mutuel entre tous.

Questions

1. Dans quels cas l'auteur croit-il qu'il est approprié de mentionner la religion d'une personne dans un reportage ?
2. Quelle règle ou quel principe général l'auteur croit-il le plus important de suivre lorsqu'il s'agit de décider de mentionner ou non la religion de quelqu'un ?
3. Comment l'auteur croit-il que les médias d'information peuvent autant « créer » la nouvelle que la rapporter ?

Quelle devrait être la politique des médias concernant la mention de la religion d'une personne dans leurs reportages ?

Le révérend Ray Innen Parchelo est un prêtre novice Tendai et le fondateur de Red Maple Sangha, la première communauté bouddhiste laïque dans l'est de l'Ontario. Ottawa Citizen, 2 janvier 2011. Reproduit avec la permission de l'auteur.

La plupart des médias de bonne réputation semblent avoir adopté des principes appropriés. En général, nous n'obtenons de l'information mentionnant la religion que si celle-ci a quelque chose à voir avec le but du reportage. Ainsi, nous pouvons lire « Des chrétiens se sont rassemblés à l'église St. Mary's pour célébrer... » plutôt que « un groupe d'enfants juifs jouaient au basketball... » Cela va de pair avec les reportages qui ne font pas état de l'origine ethnique et de l'orientation sexuelle. On peut dire que cette politique fonctionne ; par contre, pour les gens qui connaissent la composition des quartiers de la ville, lire ou entendre que « Ahmed Muhammed, âgé de 18 ans » a été arrêté dans un secteur de la ville où habitent principalement des Palestiniens peut ouvrir la porte aux suppositions.

Une tendance médiatique plus gênante consiste à décrire des personnes en utilisant des termes dépassés et peu objectifs servant uniquement à atténuer les distinctions ou à stéréotyper les gens. En conséquence, on peut encore lire aujourd'hui que les utilisateurs de fauteuil roulant sont « cloués à leur fauteuil » ou que les gens qui se conforment à certains types d'enseignement au sein de cercles religieux sont des « fondamentalistes ». On a appris au cours des dernières décennies que les mots avaient de l'importance et le pouvoir de nous assujettir. On n'a qu'à comparer les façons dont les médias américains et canadiens utilisent le mot « libéral ». Le reportage repose de nos jours sur la caractérisation au profit de données démographiques plutôt que sur l'analyse de problèmes et d'idées.

Cette tendance va de pair avec une autre, encore plus dérangeante, qui sévit dans les médias contemporains et qu'on pourrait appeler « le reportage Twitter ». Les analyses approfondies et les faits dûment vérifiés sont une denrée de plus en plus rare. Dans la course pour être le premier à divulguer la toute dernière rumeur, dans la ruée pour occuper la première place dans les audimats ou les tirages mensuels, les médias s'en remettent trop souvent à des banalités. Tels des galets qui font des ricochets sur l'eau, les reportages font des vagues mais sans jamais laisser de traces significatives quant au contenu ou à l'analyse. La transformation des nouvelles en divertissements nous a appauvris et même poussés davantage à accepter une capacité d'attention fluctuante.

L'emploi de mots pratiques, mais somme toute discriminatoires pour décrire une personne, ne fait qu'entretenir une compréhension superficielle et banalisante de notre monde.

Questions

1. Dans quels cas l'auteur croit-il qu'il est approprié de mentionner la religion d'une personne dans un reportage ?
2. Quelle règle ou quel principe général l'auteur croit-il le plus important de suivre lorsqu'il s'agit de décider de mentionner ou non la religion de quelqu'un ?
3. Comment l'auteur croit-il qu'un reportage peut entraîner des stéréotypes et de la discrimination ?